

Ministère du Travail—Loi

Je peux vous dire, monsieur l'Orateur, à vous et tous les députés, en ma qualité de partisan conservateur qui croit au progrès de la société, que la *Gazette du travail* était l'une des publications les plus utiles que le gouvernement du Canada ait jamais publiées. Que les députés demandent à leurs chercheurs de consulter les archives et ils constateront que chaque fois qu'une grave question sociale s'est posée, la *Gazette du travail* en avait traité avec beaucoup de compétence et de sensibilité.

Ce qui me chagrine tellement, c'est que dans une vague de ce que j'appellerai de faux principes économiques, nous ayons détruit cette publication essentielle et très nécessaire. Le député qui a défendu au nom du gouvernement la dissolution ou la terminaison de cette publication a dit qu'elle avait un tirage limité. Il y a des façons faciles d'augmenter le tirage d'un document valable. On n'a manifestement pas essayé de le faire. Ce que le député n'a pas mentionné, c'est que nous avons perdu les travailleurs qui se sont occupés de cette publication périodique au cours des années. Nous les avons maintenant perdus.

Ce qu'il y a de plus honteux dans tout cela, c'est que nous aurions pu continuer à publier ce document pendant des années pour moins que ce que coûtent aux contribuables canadiens les pleines pages d'annonces publiées dans les journaux nationaux montrant les avantages que retireront leurs régions de l'achat d'un avion de chasse. Cette publicité stupide a entraîné des dépenses inconsidérées.

Quand on vient nous dire en cette enceinte qu'on veut détruire cette publication par souci d'économie, je dois dire à la Chambre et au public qu'il y a des raisons d'économiser et qu'il y en aura toujours, mais il n'y a rien de plus désastreux que des décisions irréflechies de limiter des dépenses pour une certaine chose quand on n'a rien pour la remplacer. Dans ce cas-ci, on aura fait disparaître quelque chose de très utile à un très grand nombre de Canadiens qui avaient besoin d'une publication comme *La Gazette du Travail*.

Je dois dire personnellement que je n'ai aucune estime pour tout député, où qu'il siège, qui donne son appui à ce qui n'est à mon avis qu'une décision à courte vue. Je dis à ces députés, et je me fiche qu'ils soient de mon parti ou d'un autre, que c'est une erreur. C'est une erreur qui rompt avec une grande tradition et qui empêche un groupe d'hommes politiques d'esprit indépendant, de donner leur opinion sur des questions d'importance capitale pour l'économie du pays, à savoir les rapports entre le patronat, le gouvernement et les travailleurs et travailleuses du Canada. Je regrette d'avoir à le dire, mais je suis absolument contre ce bill. Je regrette beaucoup que le gouvernement n'ait pas été assez intelligent ou sage pour se rendre compte qu'il s'agit d'une décision improductive et négative.

● (1600)

Je demande à tous les députés, cet après-midi, de songer un peu au compte de publicité du gouvernement et aux milliers et millions de dollars qu'il consacre aux annonces dans le cadre

d'un faux-programme qui n'a guère de portée. Je les incite également à se demander si le gouvernement n'aurait pas pu utiliser ces sommes pour épargner une publication légitime et essentielle qui permet de déterminer si le Canada fera sa part dans les années à venir. Je suis prêt à dire, sans craindre d'être contredit et disposé à débattre la question, n'importe où, n'importe quand, avec quiconque est d'avis contraire, que la relation entre employeurs et employés au Canada est intimement liée à notre possibilité de réaliser l'équilibre budgétaire et de mettre fin au déficit commercial que nous connaissons actuellement. Nous devons instaurer une société dont les membres, qu'il soient salariés ou qu'ils se situent au niveau de la prise de décision dans l'industrie ou le gouvernement, peuvent vivre en paix et en harmonie.

Je trouve regrettable que le gouvernement ait pris cette décision, qui est à mon avis insensée. Il se peut fort bien que dans l'avenir nous demandions à la Chambre le rétablissement de cette publication.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais si nous avons l'intention de poursuivre le débat après 4 heures, peut-être devrions-nous demander le consentement unanime de la Chambre.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens tout d'abord à remercier les députés de leur collaboration. Nous avions convenu d'accorder au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) quelques minutes de parole sur le bill S-4 pour que le bill franchisse l'étape de la deuxième lecture et soit renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Nous ferions alors franchir au bill S-3 toutes les étapes, sans le débattre, pour passer enfin à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, qui se prolongera peut-être après 5 heures. Sous réserve du consentement unanime de la Chambre, nous pouvons régler cela en cinq minutes.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a raison de dire que nous sommes prêts à écourter le débat et à renvoyer ce bill au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Toutefois, lorsque j'en aurai terminé et que le bill sera mis aux voix, je crierai: «sur division».

Comme le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), je m'oppose vivement à ce bill qui a pour but d'enterrer *La Gazette du travail*. Ce sont évidemment des obsèques tardives puisqu'il y a déjà environ un an que le gouvernement a tué *La Gazette du travail*. C'est encore une situation où le Parlement se voit demander d'approuver après coup ce que le gouvernement a fait.